



Séance ordinaire du conseil municipal
Le 8 juin 2026, 19h à la salle Lavoie-St-Laurent de
l'hôtel de ville et par webinaire

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour**
 - 1.1 Aucun
- 2. Périodes de commentaires et de questions portant sur les sujets de l'ordre du jour**
 - 2.1 Aucun
- 3. Approbation du procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 8 juin 2026
- 4. Dossiers de la mairie**
 - 4.1 Correspondances
- 5. Dossiers de la direction générale et du greffe**
 - 5.1 Règlement 2026-512 modifiant le règlement 2022-472 autorisant l'augmentation du fonds de roulement et le portant à 1 216 000 \$
- 6. Dossiers de la trésorerie**
 - 6.1 Comptes à payer au 29 mai 2026
- 7. Dossiers de l'urbanisme et de l'environnement**
 - 7.1 Demande de dérogation mineure (DM) – 10, rue des Bouleaux (lot 4 542 211)
 - 7.2 Demande de dérogation mineure (DM) – 103, chemin Dagneau (lot 3 887 046)
 - 7.3 Demande de dérogation mineure (DM) – 115, rue Bélanger (lot 3 886 659)
 - 7.4 Demande de dérogation mineure (DM) – rue de la Boulangerie (lot 6 284 963)
- 8. Dossiers du développement et du tourisme**
 - 8.1 Aucun
- 9. Dossiers de loisir, culture et vie communautaire**
 - 9.1 Présentation d'une demande dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
 - 9.2 Entente de location Écovoile Baie-des-Chaleurs pour la période 2026-2030
 - 9.3 Protocole d'entente entre la Ville de Carleton-sur-Mer et Hockey Est-du-Québec
 - 9.4 animateurs / Animatrices du camp de jour Lions - avis d'embauche
- 10. Dossiers des travaux publics et des bâtiments**
 - 10.1 Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien des chemins à double vocation
- 11. Dossiers de la sécurité publique**
 - 11.1 Aucun
- 12. Prochaine séance**
 - 12.1 Aucun
- 13. Autres sujets**
 - 13.1 Aucun
- 14. Tour de table du conseil**
 - 14.1 Aucun
- 15. Période de commentaires et de questions**

- 15.1 Aucun
- 16. La levée de la séance**
- 16.1 Aucun



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 8 juin 2026, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire.

Étaient présents : M. Mathieu Lapointe, Maire
M. Régis Leblanc, conseiller
M. Esteban Figueroa, conseiller
M. David Landry, conseiller
M. Alain Turcotte, conseiller
Mme Denise Leblanc, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier-trésorier.

26-06-106 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2026 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

26-06-107 SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2026

Il est PROPOSÉ par M. Régis Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2026 soit adopté, tel que proposé.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

CORRESPONDANCES

2026-05 : Réception d'une résolution concernant une demande au Gouvernement fédéral de reconnaître les services de Poste Canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail (Ste-Christine);

2026-05 : Réception d'une résolution pour demander à la Régie du bâtiment du Québec de modifier les dispositions encadrant la construction dans le

domaine municipal pour les rendre moins contraignantes (MRC des Pays-d'en-Haut);

2026-05 : Réception d'une résolution pour demander le remplacement du programme ENVIRONNEMENT-PLAGE (MRC des Pays-d'en-Haut);

2026-05 : réception de résolutions pour demander un soutien à l'accès universel aux pompes à insuline pour les personnes vivant avec un diabète insulino-dépendant au Québec;

2026-05 : Réception d'une résolution pour demander au Gouvernement du Québec de revoir son exigence de certificat de qualification en arboriculture-travaux pour une personne exécutant des travaux à partir du sol pour une municipalité (La Morandière-Rechebaucourt);

2026-05 : Invitation aux élu.e.s à participer à une entrevue de groupe dans le cadre d'une étude portant sur la perception que les élus municipaux ont de leur rôle lors de sinistres. L'étude est réalisée par des chercheurs de l'UQAR et de l'UQAC;

2026-05-21 : Réception de la liste des travaux prévus sur le territoire de la MRC d'Avignon par la Direction régionale du Ministère des Transports et de la Mobilité Durable;

2026-02-22 : Lettre de la Première ministre du Québec, Mme. Christine Fréchette, pour demander la collaboration des municipalités pour s'assurer de privilégier les entreprises québécoises dans l'octroi de contrats municipaux;

2026-05-25 : Lettre du ministre délégué aux Petites et Moyennes entreprises, M. Daniel Bernard, pour confirmer le renouvellement de l'autorisation à l'admission du public en dehors des périodes légales d'admission dans les établissements commerciaux situés dans la Ville de Carleton-sur-Mer (2026-2030);

2026-05-28 : Lettre du Comité-conseil en santé des femmes et de la Table de concertation féministe de la GIM pour promouvoir la Journée mondiale pour la santé des femmes et la santé menstruelle et proposer des solutions pour améliorer l'accessibilité aux produits d'hygiène menstruelle réutilisables.

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DU GREFFE

26-06-108

RÈGLEMENT 2026-512 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-472 AUTORISANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT ET LE PORTANT À 1 216 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désire se prévaloir de l'article 569 de la Loi sur les Cités et Villes pour se doter d'un nouveau capital destiné au fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer possède déjà un fonds de roulement au montant de 1 016 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant additionnel de 200 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 11 mai 2026;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal adopte le règlement 2026-512 modifiant le règlement 2022-472 autorisant l'augmentation du fonds de roulement et le portant à 1 216 000 \$.

DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

26-06-109 COMPTES À PAYER AU 29 MAI 2026

Il est PROPOSÉ par M. Alain Turcotte
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 mai 2026, au montant total de 1 189 880,87 \$ soit acceptée, telle que proposée.

DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

26-06-110 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (DM) – 10, RUE DES BOULEAUX (LOT 4 542 211)

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser une distance de 1.50 m plutôt que 2.00 m entre un bâtiment principal et un bâtiment accessoire (Art.5.5.1.9, règlement de zonage);

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte tous les critères du règlement de DM;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la dérogation mineure, comme demandé;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation pour cette demande a été fait le 13 mai 2026;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne s'est objectée à cette demande lors de l'assemblée de consultation;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil autorise la dérogation mineure, comme demandé.

26-06-111 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (DM) – 103, CHEMIN DAGNEAU (LOT 3 887 046)

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser un garage détaché et une remise dans les cours avant d'un emplacement transversal (Art. 4.2.2 et 5.5.1.4, règlement de zonage);

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte tous les critères du règlement de DM;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la dérogation mineure, comme demandé;
CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation pour cette demande a été fait le 13 mai 2026;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne s'est objectée à cette demande lors de l'assemblée de consultation;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil autorise la dérogation mineure, comme demandé.

**26-06-112 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (DM) – 115, RUE BÉLANGER
(LOT 3 886 659)**

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser l'emprise au sol d'une maison mobile de 3.77 m x 12.31 m plutôt que 4.25 m x 16.0 m, l'usage et la localisation de deux remises, dont l'une avec une distance de 1.23 m plutôt que 2.00 m entre un bâtiment principal et un bâtiment accessoire (Art. 5.7.3, règlement de zonage);

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur un bâtiment principal non conforme au permis délivré en 2011;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme recommande au conseil de refuser la dérogation mineure, comme demandé;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation pour cette demande a été fait le 13 mai 2026;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne s'est objectée à cette demande lors de l'assemblée de consultation;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil refuse la dérogation mineure demandé au 115, rue Bélanger.

**26-06-113 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (DM) – RUE DE LA
BOULANGERIE (LOT 6 284 963)**

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser l'implantation d'un bâtiment principal avec une marge avant de 5.00 m plutôt que 8.00 m (zone 02-A, grille de spécification, règlement de zonage);

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte tous les critères du règlement de DM;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la dérogation mineure et suggère d'implanter le bâtiment principal de sorte que la façade principale soit parallèle à la rue privée;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation pour cette demande a été fait le 13 mai 2026;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne s'est objectée à cette demande lors de l'assemblée de consultation;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Esteban Figueroa
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil autorise la dérogation mineure, comme demandé, et suggère d'implanter le bâtiment principal de sorte que la façade principale soit parallèle à la rue privée.

DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

26-06-114

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR

CONSIDÉRANT QUE la patinoire extérieure est actuellement dans un état désuet et ne répond pas adéquatement aux besoins de la clientèle;

CONSIDÉRANT QUE la patinoire extérieure soit utilisée moins de 3 mois par année et qu'une réfection permettrait une utilisation à l'année de l'infrastructure tout en diversifiant l'offre d'activités;

CONSIDÉRANT QUE la réfection de la patinoire permettrait d'améliorer l'accessibilité pour l'ensemble de la population, incluant les personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QU'un programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air a été annoncé en février dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière pourrait atteindre 66 % du coût maximal admissible;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour déposer un projet dans le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air est le 22 juin 2026.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise la présentation du projet de réfection de la patinoire extérieure au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Carleton-sur-Mer à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désigne Antoine Audet, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

26-06-115

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER ET HOCKEY EST-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE Hockey Est-du-Québec offre un camp de hockey depuis 2010 à Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente 2019-2021 avec Sport sur Glace Baie-des-Chaleurs est échu et qu'une entente d'un an seulement avait été signée en 2025;

CONSIDÉRANT QUE Hockey Est-du-Québec rend le perfectionnement du hockey accessible aux jeunes de la région;

CONSIDÉRANT QUE le camp de hockey est offert par Hockey Est-du-Québec et que le camp de patin est maintenant offert par le Club de patinage artistique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer bénéficie de retombées socioéconomiques lors du camp de hockey Est-du-Québec.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise la signature d'un protocole d'entente d'un an (2026) avec Hockey Est-du-Québec, dont l'objectif consiste à offrir un partenariat avantageux afin de soutenir l'organisation.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à assurer l'accessibilité de l'aréna Léopold-Leclerc lors des camps de perfectionnement.

QUE Hockey Est-du-Québec s'engage à verser un montant annuel selon le protocole d'entente avant le 30 septembre de chaque année.

26-06-116

ANIMATEURS / ANIMATRICES DU CAMP DE JOUR LIONS - AVIS D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs employés étudiants reprennent leur poste d'animation au camp de jour pour la saison estivale 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la popularité du camp de jour ne cesse de croître, entraînant une augmentation annuelle des inscriptions et des besoins ;

CONSIDÉRANT QUE les places disponibles se sont comblées rapidement et que la liste d'attente comptait un nombre suffisant de participants pour justifier l'ajout d'une ressource à l'équipe ;

CONSIDÉRANT QU'un poste d'animateur / animatrice et un poste d'accompagnateur / accompagnatrice du camp de jour Lions a été affiché en mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures déposées et retenues ont répondu aux exigences du comité de sélection;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

DE procéder à l'embauche de Ève Harrisson à titre d'animatrice du camp de jour Lions à partir du 22 juin 2026 selon les conditions et le salaire entendus avec les dirigeants de la Ville de Carleton-sur-Mer et basés sur les conditions à la convention collective;

DE procéder à l'embauche de Arthur Garon à titre d'accompagnateur du camp de jour Lions à partir du 22 juin 2026 selon les conditions et le salaire entendus avec les dirigeants de la Ville de Carleton-sur-Mer et basés sur les conditions à la convention collective;

DE procéder à l'embauche de Mayann Veilleux à titre d'accompagnatrice du camp de jour Lions à partir du 22 juin 2026 selon les conditions et le salaire entendus avec les dirigeants de la Ville de Carleton-sur-Mer et basés sur les conditions à la convention collective;

DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS ET DES BÂTIMENTS

26-06-117

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Ville de Carleton-sur-Mer, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2025.

Nom du ou des chemins sollicités : Route St-Louis

Longueur à compenser : 11.6 km

Ressource transportée : Bois tronçonnés

Nombre de camions chargés par an : 297

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer demande au ministère des Transports du Québec une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation susmentionné, et ce, sur une longueur totale de 11.6 km pour un montant de 1 250\$ par kilomètre, pour l'année 2025.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

De l’information est donnée aux personnes de l’assistance à l’effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 13 juillet 2026, à la salle Lavoie-St-Laurent de l’hôtel de ville et par webinaire.

AUTRES SUJETS

MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LES POMPIÈRES ET POMPIERS DU SSI AVIGNON-EST AU MARATHON BAIE DES CHALEURS

Les membres du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer dépose une motion de félicitations aux pompières et pompiers de l'Association du Service de sécurité incendie Avignon-Est pour leur activité de levée de fonds pour l'OGPAC lors de la dernière édition du marathon Marathon Baie-des-Chaleurs, qui s'est tenu dimanche dernier, le 7 juin 2026. Lors de l'événements des membres de l'Association des pompiers et pompières ont parcouru une distance de 5 km avec leurs équipements d'interventions. Cette épreuve leur ont permis d'amasser des fonds pour soutenir les personnes atteintes de cancer, une maladie qui frappe particulièrement les pompières et les pompiers.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Sept (7) personnes présentes dans la salle et deux (2) personnes présentes dans la séance en ligne ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyennes et des citoyens et le conseil municipal.

Questions	Réponses
Une personne présente tient à souligner la grande qualité de l’organisation du Festival international de journalisme à Carleton-sur-Mer.	Le maire appuie ces propos envers le FIJC et souligne que cet événement démarre de belle façon la saison touristique.
Un citoyen questionne le conseil sur les raisons de l’ouverture de l’écocentre pendant 2 jours seulement ? Il indique en plus que quelques conteneurs étaient pleins, samedi dernier, en milieu de journée.	Le maire indique que la fréquence de deux jours par semaine semble suffisante. Concernant les conteneurs pleins, il indique que ça arrive au printemps particulièrement. Des vérifications seront faites.
Un citoyen conteste le choix de la Ville d’octroyer un contrat à une entreprise d’Amqui pour refaire la surface des douches du camping, alors qu’une entreprise de Carleton-sur-Mer offrait ce service.	Le directeur général indique que l’équipe municipale recherche depuis plusieurs années un fournisseur pour faire ce genre de travail et elle n’était pas informée qu’une entreprise locale effectuait ce type travail. Le propriétaire a été contacté et la Ville pourra se tourner vers eux pour un prochain mandat. La Ville préconise

	généralement de faire affaire avec les fournisseurs locaux en priorité.
Il est demandé si la Ville a les mêmes exigences envers eux qu'auparavant pour la gestion du camping alternatif pendant l'été.	Le directeur confirme que la Fabrique a les mêmes obligations que lorsqu'ils le faisaient. La Fabrique doit être inscrite à Camping Québec. Cette année, la Ville et la Fabrique ont convenu d'un meilleur encadrement des campeurs.
Le conseiller responsable de l'OH est sollicité concernant l'installation de caméra de surveillance.	Le conseiller affirme que l'OH est en train d'analyse la possibilité d'en installer.
Il est demandé quand est-ce que le cordage sera installé sur le quai.	Le directeur confirme que ce sera fait sous peu. Ça fait partie de la liste des choses à faire en début de saison.
Une citoyenne informe les personnes présentes que monsieur Freed a converti une voiture pour circuler sur les rails. Le 31 juin, il fera le trajet entre Matapédia et Port-Daniel. Il passera à Carleton-sur-Mer en fin am. Son objectif est de sensibiliser la population au retour du train de passagers. Elle invite les membres du conseil à être présents à cette rencontre, ainsi que la population en générale.	Le maire suggère à la citoyenne de transmettre de l'information à la Ville pour qu'elle puisse diffuser l'information via ses outils de communication.
Un cycliste questionne le conseil concernant la présence d'un véhicule appartenant à une entreprise située à l'est du cégep qui est stationné en permanence en bordure de la route 132. Cela gêne le passage des cyclistes et n'est pas vraiment souhaitable.	Le maire indique que des vérifications seront faites, mais que la route 132 est gérée par le MTMD.
Un citoyen souligne un problème de visibilité à la sortie de la rue de la Montagne vers l'est.	Des vérifications seront faites.
Une personne présente demande si le cinéma en plein air aura lieu cet été.	L'organisme Cinétoile se conteste à ce sujet. Des discussions sont en cours avec la marina et il se peut que l'activité soit transférée là-bas.
Une personne en ligne demande où en est le projet de reconstruction de la rue de la Montagne.	Un mandat a été confié récemment à la firme ARPO pour compléter les plans et devis et effectuer les demandes de financement. Un appel d'offres devrait être publié dans la prochaine année pour des travaux en 2027 ou 2028.
La même citoyenne se demande pourquoi le bâtiment sanitaire du quai est souvent chauffé trop	Des vérifications seront faites pour le chauffage. Normalement, le public ne devrait pas y avoir accès. Concernant l'eau chaude, il est

fortement et si c'est nécessaire d'avoir de l'eau chaude.	usuel d'en avoir dans le bâtiment pour le lavage des mains.
---	---

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

26-06-118

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19h57, Mme Denise Leblanc propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier-trésorier